

Salafi

Athari

Ahl e-Sounna

es-Salafiya

Mouhajiri

e-Firqa e-Nadiya

منهج السلف الصالح

@VOIE_DES_SALAFS

بسم الله الرحمن الرحيم

Il faut savoir que de base les appellations d'identifications telles qu'Ahl e-Sounna, Athari, Salafi etc, sont autorisées mais peuvent devenir illégales si ces dernières deviennent des termes pour lesquels nous formons une alliance et un désaveu. C'est-à-dire pour certains, quiconque ne se dit pas Salafi, est forcément un égaré qui mérite la mise en quarantaine (hajr) tandis que s'il se réclame Salafi, il est sur la vérité et fréquentable.

Le Sheïkh Salih Ali e-Sheïkh nous relate un événement qui a eu lieu à l'époque du Prophète ﷺ lorsque les termes « Mouhajiroun » et « Ansar » ont fait usage d'une alliance et d'un désaveu. Il –qu'Allah le préserve- explique :

« Cet évènement survint pendant une expédition militaire du prophète ﷺ et ses compagnons. Deux jeunes garçons, l'un étant parmi Al Mouhâjiroûn et l'autre parmi Al Ansâr, se querellèrent. C'est alors que le jeune Mouhâjiri, pris par l'orgueil, se mit à appeler « Ô Mouhâjiroûn, à moi ! », et le jeune Ansâri, pris par l'orgueil lui aussi, lança « Ô Ansâr, à moi ! ». Les Émigrés et les Auxiliaires se regroupèrent aussitôt autour des deux jeunes, chaque groupe désirant secourir celui qui l'avait appelé au secours par son nom d'identification (« Al Mouhâjiroûn », « Al Ansâr »). À la vue de cela, le prophète ﷺ se mit en colère et s'exclama : « Par la formule de l'époque païenne vous vous appelez les uns les autres alors que je suis présent parmi vous ?! ».[1]
Ce texte prophétique prouve donc que le fanatisme et l'alliance prêtés à une appellation religieuse d'identification en dehors d'une autre, la font sortir de la notion de l'identification vers la sphère du fanatisme pour elle, de l'alliance autour d'elle et de l'appel à soutenir spécialement ceux qui s'en réclament. Ce qui, par conséquent, prouve que l'utilisation du nom d'identification dans

[1] Et le prophète ﷺ ajouta pour conclure : « Délaissez cette formule car elle est nauséabonde. »
Rapporté par Al Boukhâri (n°4905) et Mouslim (n°2584) d'après Jâbir. Chaikh Sâlih l'a cité ici de manière quelque peu résumée et explicative.

un tel contexte est illégale et blâmable, bien que les noms « Mouhâjiroûn » et « Ansâr » soient à la base légaux. »[2]

Par la parole du Sheïkh nous pouvons rebondir sur une chose aussi importante. Il nous dit qu'une appellation d'identification est à la base religieusement légiférée, mais si c'est par alliance et désaveu pour elle, ou appeler à soutenir que ceux qui s'en réclament, celle-ci devient alors illégale. Nous voyons certains Salafis mettre en avant des annonces de dons pour des individus en difficultés financières, judiciaires ou besoin d'une quelconque aide pour la seule raison que ces individus se réclament comme étant Salafis. Et ils disent : « un tel est salafi aidons-le ! », ou d'autres paroles du même type. Alors qu'ils peuvent rester indifférents si ces individus ne se réclament pas Salafis, ou pire des fois ils se réjouissent des maux et injustices qui touchent ces individus (qu'ils soient parmi les innovateurs ou non).

Or, fait partie des attributs, caractéristiques de la Salafiyyah l'équité. Sheïkh Souleïmân Ruheïlî –qu'Allah le préserve- dit à ce sujet :

« Le Salafi déteste le mécréant d'une haine totale mais il ne le lèse point et ne lui fait aucune injustice. Et il déteste l'innovateur d'après le degré de ce qu'il y a en lui comme innovation mais il ne le lèse point et ne lui fait aucune injustice, plutôt, s'il le voit subir une injustice, il vient à son secours. Ce, car l'équité, la justice, est un principe Islamique exigé dans notre manière d'agir avec tout le monde. »[3]

Il est donc important de comprendre, que nous ne devons pas former des groupes (sectaires) autour des appellations, même si de base légitimes. Au contraire, nous devons être large dans nos relations, et nous ne devons pas restreindre la qualification de « frère » qu'à un type de personne, d'apparence et d'affiliation à une voie (manhaj), Sheïkh Muqbil –qu'Allah lui fasse miséricorde- nous dit justement que le Sounni élargi cela à tous les musulmans :

---

[2] http://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=3041
[3] La Salafiyyah : une voie et une vie ; page 40.

« Le Sounni est celui qui se cramponne au Coran et à la Sounnah et s'allie à tous les Musulmans. Tandis que le Hizbi (=sectaire), lui, a une alliance étroite : il s'allie pour la cause de son hizb (=groupe sectaire) ; s'il donne, il le fait parce que la personne est de son hizb, s'il assiste à un rassemblement, il y invite les gens de son hizb. Au contraire du Sounni qui considère tous les Musulmans être ses frères (…) »[4]

Ailleurs il dit :
« Ahl e-Sounna représentent en réalité la majeure partie du monde islamique de notre époque, mais leur division interne, leur désaccord et la méconnaissance des gens de chaque peuple quant à l'état des autres, ont fait qu'ils se sont fondus dans leurs sociétés respectives. Nous espérons vraiment qu'Allah accordera Sa réussite à ceux qui s'occupent d'appeler les gens à la Sounna, en les dirigeant vers l'acte de s'informer sur l'état d'Ahl eSounna dans le monde entier, de partager les nouvelles de leur situation et de diffuser leurs discours, leurs écrits et leurs enseignements bénéfiques. Peut-être que par cela Allah les unifiera. »[5]

Nous ne pouvons alors dire d'une personne s'affiliant à un courant hérétique de l'islam (n'atteignant pas le degré de la mécréance majeure) qu'il n'est pas notre frère. Bien plus, il est possible que cette personne se disant appartenir à tel groupe (hérétique) soit en réalité sur la voie orthodoxe, authentique. En effet, le Sheïkh Sâlih Ibn Abd el-Aziz –qu'Allah le préserve- nous dit :

« De même, parmi les Musulmans affiliés à certains courants de l'Islam, lorsqu'on se penche sur leur croyance et leur pratique, on voit qu'ils sont Salafis dans l'ensemble. »[6]

Enfin, nous finissons par rappeler qu'en dehors de tout appel au sectarisme autour d'une appellation, il n'est pas toujours bon d'en user. Tout dépend du cadre spatio-temporel : ce que renvoie cette appellation dans l'endroit où

[4] Cassette « as-ilat chabâb al kâmaroûn » ; disponible aussi ici : http://muqbel.net/fatwa.php?fatwa_id=819
[5] « Mon conseil pour Ahl e-Sounna », p.18, publié aux éditions L'Héritage Prophétique.
[6] https://www.youtube.com/watch?v=5P-7XYtPUB0 ; disponible aussi ici : http://www.ajurry.com/vb/showthread.php?t=3041

nous vivons et à l'époque que nous vivons. De cette façon, le Sheïkh Soulayman e-Ruheïlî explique :

« Cependant je souhaite mettre l'accent sur une chose, mes frères. Que l'appellation est faite par l'application et non la dénomination. Le nom n'est donc pas une obligation en soit. Si par exemple, un groupe parmi les musulmans vivant dans un environnement en particulier et qui en empruntant la dénomination « Salafis », il en découlera des conséquences néfastes, comme nos frères vivant en Europe. Suite au fait que les « Takfiris » aient enlaidis l'utilisation de « Salafis » (...) ce n'est donc pas une obligation d'utiliser l'appellation. (...) Ils s'appellent donc « les musulmans » ou bien « Ahl e-Sounna ». »[7]

Par @voie_des_salafs le 29/03/2018.

[7] https://www.youtube.com/watch?v=q_KkY3C0k_E